



**ARRÊTÉ TEMPORAIRE**

**PROLONGATION DE L'ARRÊTÉ N° 1.2025.03 DU 08/01/2025**  
**PORTANT AUTORISATION**  
**D'INSTALLATION D'UN ÉCHAFAUDAGE**  
**197 RUE DU VIEUX CHÂTEAU**  
**ET**  
**RUELLE DU VIEUX CHÂTEAU**  
**51530 DIZY**  
**JUSQU'AU 28/02/2025**

Le Maire de DIZY,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2212-1 et 2,  
Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques et notamment ses L.2122-1 à L.2122-4 et L.3111-1,  
Vu le Code de la route,  
Vu le Code de la voirie,  
Vu la demande du 24 janvier 2025 de Mme Muriel JUBRÉAUX pour une prolongation de l'autorisation d'installer un échafaudage sur le domaine public, au droit du 197 rue du Vieux Château à DIZY jusqu'au 28 février 2025,  
Considérant que l'entreprise DÉCOPIERRE (Habitat et Traditions) a été autorisée à installer un échafaudage au droit du 197 rue du Vieux Château – 51530 DIZY jusqu'au 1er février 2025,  
Considérant que la durée des travaux sera plus longue qu'initialement prévue et s'achèvera le 28 février 2025,  
Considérant qu'il importe dès lors d'assurer la sécurité des usagers de la voie publique, ainsi que celle des intervenants,  
Considérant qu'il convient de prolonger l'arrêté 1.2025/03 du 8 janvier 2025, portant autorisation de l'installation d'un échafaudage sur le domaine public, afin d'effectuer des travaux au 197 rue du Vieux Château à DIZY, afin de pouvoir conserver l'échafaudage de 1 m<sup>2</sup>,

**ARRETE**

**Article 1er** : Les dispositions de l'arrêté n° 1.2025/03 du 08 janvier 2025 portant autorisation d'installer un échafaudage sur le domaine public, afin d'effectuer des travaux, au 197 rue du Vieux Château à DIZY, sont prolongées jusqu'au 28 février 2025.

**Article 2** : Toutes les dispositions contenues dans l'arrêté n° 1.2025/03 du 08 janvier 2025 demeurent applicables.

**Article 3** : La Directrice des services est chargée de l'exécution du présent arrêté.

**Article 4** : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Gendarmerie d'AY-CHAMPAGNE
- Mme Muriel JUBRÉAUX

Fait à DIZY, le 24 janvier 2025



Le Maire

Antoine CHIQUET